

## **AVIS PUBLIC**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

**Adoption du budget 2023 et  
du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025**

**AVIS PUBLIC** est donné, conformément aux dispositions de l'article 956 du Code municipal du Québec, que le budget 2023 et le programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025 seront adoptés lors d'une séance extraordinaire du conseil municipal laquelle sera tenue **mardi le 20 décembre 2022 à 18h 30**, en la salle habituelle des délibérations.

Le lien pour accéder à la rencontre sera disponible, avec l'ordre du jour, sur notre site Internet à [www.st-damien.com](http://www.st-damien.com).

Au cours de cette séance, les délibérations du conseil et la période de questions porteront exclusivement sur le budget et le programme triennal d'immobilisation.

Donné à Saint-Damien, ce 5 décembre 2022.



Hugo Allaire  
Directeur général et greffier-trésorier